

L'endroit où est placée cette borne semble indiquer que ce point était un de ceux en litige. On trouve encore près de là, dans l'église de Passy, deux *ex voto* à Mars parfaitement conservés, sur lesquels on lit des inscriptions faisant mention de deux magistrats de la Viennoise (1), ce qui vient confirmer l'autorité du monument de *Larioz*. Ils proviennent, dit-on, d'un lieu voisin, où existait jadis un grand monument, et qui est appelé les *Outards*, peut-être en souvenir d'un des personnages cités (*Vaturus*).

Je viens de dire que la Savoie proprement dite ne s'étendait pas, à l'époque romaine, dans la Tarentaise et la Maurienne; mais peut-être, se fondant sur les termes d'Ammien Marcellin et sur l'état de choses actuel, voudra-t-on lui attribuer la portion de la Viennoise que limitait la borne dont j'ai parlé, et s'étendant jusqu'au Rhône et au lac Léman. Je ne pense pas que la Savoie ait jamais compris d'une manière sérieuse et permanente la ville de Genève, qui était comme la seconde capitale des Allobroges, et qui fut constituée en cité puis en diocèse de fort bonne heure. Le territoire de ce diocèse, qui s'étendait jusqu'au midi d'Aix, portait encore naguère le nom de Genevois, quoique le chef-lieu de l'évêché ait été transféré à Annecy depuis la réforme au XVI^e siècle. Au reste, notre borne même prouve le peu de fondement de cette supposition, au moins pour l'époque antérieure au second siècle de notre ère, puisqu'on nomme sur l'inscription les Viennois et non les Savoyards.

Ainsi donc au sud, à l'est et au nord, la Savoie antique se trouve limitée par les diocèses de la Maurienne, de la Tarentaise et de Genève. Il en est de même à l'est, où se trouve le diocèse de Belley, qui limite de ce côté le diocèse de Grenoble, et qui, faisant jadis partie d'une autre province, celle de Besançon (ou des Séquanes), n'a pu être compris dans la Viennoise.

Resterait le diocèse de Grenoble, dont le chef-lieu même aurait fait partie de la Savoie au IV^e ou V^e siècle, suivant la Notice

(1) C'est ce qu'a démontré M. Léon Renier dans son article de la *Revue archéologique* de 1859 (16^e année).